



Suggested Media

Instructions:

Please run at your discretion.

Media Inquiries:

Lloyd Phillips

Commissioner of Public Safety,

Mohawk Council of Kahnawà:ke

lloyd.phillips@mck.ca

COMMUNIQUÉ

Les entreprises sont toujours fermées à Kahnawake

Pour diffusion immédiate

(Kahnawà:ke – le 26 mai 2020) Le Kahnawà:ke COVID-19 Task Force souhaite rappeler que tous les magasins de Kahnawà:ke demeurent **FERMÉS** aux non-résidents pour le moment.

Tandis qu'il y ait un plan pour la suppression éventuelle de ces restrictions le 1er juin, les restrictions demeurent et seront strictement appliquées. Quiconque se trouve sur le territoire sans motif valable est passible d'une amende, avec frais, d'un montant d'environ 1 500 \$.

«Normalement, nous sommes une communauté très accueillante, mais nous sommes au milieu d'une pandémie» raconte M. Lloyd Phillips, le Commissaire de la sécurité publique. «Nous continuerons à prendre toutes les précautions pour protéger la santé et la sécurité de notre population vulnérable et l'accès restreint restera.»

Jusqu'à ce que les restrictions soient levées, **les non-locaux ne sont PAS autorisés à Kahnawà:ke**, sauf s'ils ont la preuve qu'ils travaillent dans ou fournissent des services essentiels sur le territoire, ou sont autorisés par le Kahnawà:ke COVID-19 Task Force (comme les services de livraison au restaurant ou d'ouverture de piscine).

-30-